



## Mission Locale de Petite Camargue

### Projet associatif & stratégique



## TABLE DES MATIERES

---

|  |           |
|--|-----------|
| <b>PRINCIPE FONDATEUR DU RESEAU .....</b>  | <b>3</b>  |
| <b>Principe fondateur du réseau.....</b>   | <b>4</b>  |
| Une mission de service public.....   | 4         |
| <b>LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE .....</b>  | <b>6</b>  |
| <b>Le contexte socio-économique du territoire .....</b>  | <b>7</b>  |
| Ancrage territorial de la Mission Locale .....   | 7         |
| Démographie et réalité sociale .....   | 7         |
| Economie.....  | 8         |
| Positionnement stratégique de la Mission locale .....  | 9         |
| <b>Les valeurs de la mission locale de Petite Camargue.....</b>  | <b>11</b> |
| Une mission de service publique .....  | 11        |
| <b>Les principales parties prenantes de la Mission Locale : leurs souhaits, leurs attentes.....</b>    | <b>15</b> |
| Les attentes des jeunes accueillis .....   | 15        |
| Les attentes des pouvoirs publics et leur contribution financière à l'action de la mission locale..... | 15        |
| Les attentes des entreprises .....   | 17        |
| <b>Organisation de la Mission Locale .....</b>   | <b>17</b> |
| <b>LES AXES D'EVOLUTION ET DE PROGRESSION POUR LES TROIS ANNEES A VENIR .....</b>                      | <b>18</b> |
| <b>Les axes d'évolution et de progression .....</b>  | <b>19</b> |
| Les priorités stratégiques .....   | 19        |
| <b>Engagements de la gouvernance pour faire vivre le projet associatif et stratégique .....</b>        | <b>26</b> |

## Principe fondateur du réseau

## PRINCIPE FONDATEUR DU RESEAU

### UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

« Construire ensemble une place pour tous les jeunes ».

Les Missions Locales remplissent une mission de Service Public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et sont définies aux articles L.5314-1 à 4 du Code du Travail. Leur rôle a d'ailleurs été institutionnalisé en les intégrant au SPE (Service Public de l'Emploi).

### La Mission Locale propose un accompagnement global du jeune

Construire ensemble une place pour tous les jeunes relève d'une double exigence de justice sociale et de développement économique.

Lutter contre l'exclusion des jeunes requiert la mobilisation de tous : jeunes, élus, service public, entreprises, partenaires sociaux et associations.

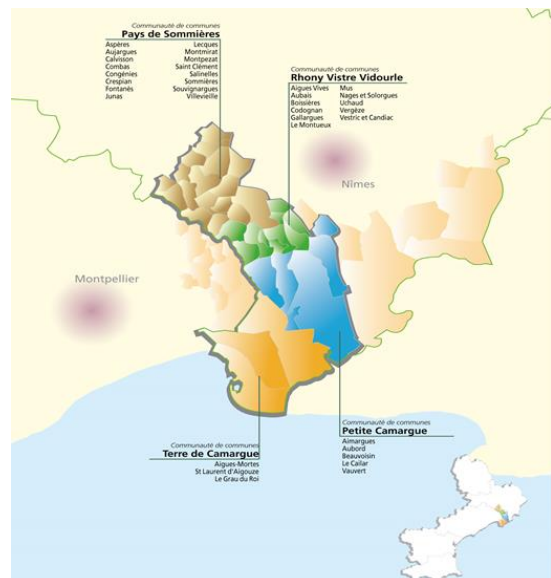
Chaque jeune est poussé à devenir acteur de sa propre insertion dans la cité et dans l'emploi. Des services proposés aux jeunes dans trois domaines : professionnel, social et citoyenneté

- Accompagnement à la définition du projet professionnel, accès à une formation professionnelle, recherche d'emploi et intégration dans l'entreprise.
- Information sur la santé et l'accès aux soins, recherche d'un hébergement et accès à un logement autonome, et à la mobilité.
- Accès aux droits, participation citoyenne, accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs.

### La Mission Locale est ancrée localement sur son territoire

Le métier des Missions Locales consiste en une intervention globale au service des jeunes, en collaboration étroite avec les partenaires locaux.

La force des Missions Locales réside dans leur enracinement dans la réalité économique et sociale des territoires, ainsi que dans leur proximité avec les réseaux d'accès à l'emploi des jeunes. Elles sont à l'écoute des attentes et des préoccupations exprimées par les jeunes, et identifient les difficultés rencontrées sur leur territoire ainsi que les solutions disponibles pour y répondre. Grâce à leur expertise, à leur réseau de partenaires et à leur connaissance approfondie du bassin d'emploi et des entreprises locales, les Missions Locales sont en mesure d'offrir un accompagnement pertinent et adapté aux besoins des jeunes.



La **Mission Locale de Petite Camargue** est adhérente à l'Association Régionale des Missions Locales d'Occitanie (ARML Occitanie). Cette organisation en réseau est l'interlocutrice régionale des Services de l'État, du Conseil Régional, des acteurs institutionnels et sociaux au plan régional. Elle participe, en lien avec les Missions Locales, à l'élaboration et au suivi des programmes régionaux en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Elle est représentée au sein des instances de l'Union nationale des Missions Locales (UNML).

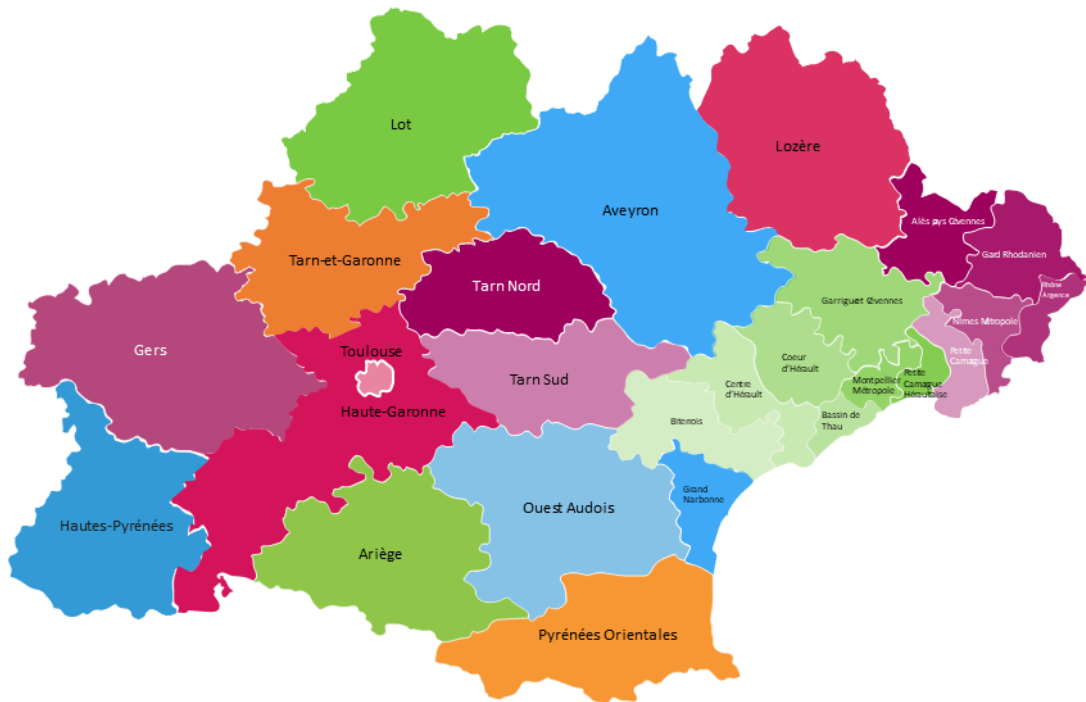


Figure 1 : ensemble des 26 Mission Locales de l'Occitanie

## Le contexte socio-économique du territoire

## LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

---

### ANCRAGE TERRITORIAL DE LA MISSION LOCALE

---

#### Un peu d'histoire

---

La Mission Locale Petite Camargue est née en novembre 2000, de la fusion de trois Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO) de Vauvert, Saint Gilles et du SIVOM d'Aigues Mortes. Il s'agissait pour ces trois structures de mutualiser et d'augmenter leurs moyens pour mieux répondre aux aspirations et aux besoins des jeunes de leur territoire. Fusion rejoignant en cela la volonté de l'Etat de rationaliser et restructurer le réseau d'accueil, d'information et d'orientation et d'accompagnement des jeunes par la disparition progressive des PAIO au profit des Missions Locales.

La structuration des Communautés de communes et de la communauté d'agglomération de Nîmes a apporté en 2004, une modification du territoire d'intervention de la Mission Locale de Petite Camargue. En effet, les communes de Saint Gilles, Gênerac et Bernis ont été rattachées à l'Agglomération de Nîmes, et ont donc été rattachées à la Mission Locale d'Agglomération de Nîmes. Dans le même temps, le territoire d'intervention de la MLJ Petite Camargue s'étendait au Pays de Sommières, pour constituer le territoire actuel d'intervention, qui correspond d'ailleurs au territoire du Pays Vidourle Camargue.

Son territoire actuel se compose donc de quatre communautés de Communes : Terre de Camargue, Petite Camargue, Pays de Sommières et Rhône – Vistre – Vidourle, qui regroupent au total 36 communes, pour un total de plus de 101 156 habitants.

Malgré sa récente histoire, mais poussée par volonté d'offrir un service de proximité, la Mission Locale a structuré son intervention autour de quatre antennes, implantées respectivement à Gallargues-le-Montueux, Sommières, Aigues-Mortes (ancien siège de la PAIO du SIVOM d'Aigues-Mortes) et Vauvert (ancienne PAIO de Vauvert), où se situe le siège de l'Association. Elle a développé également des permanences sur les communes de Vergèze et Calvisson.

### DEMOGRAPHIE ET REALITE SOCIALE

---

#### Un territoire rural et périurbain à la démographie vieillissante, mais qui reste attractif

---

Sur le territoire de la MLJ Petite Camargue, les personnes âgées de 60 ans et plus constituent 29.1% de la population, un chiffre inférieur à la moyenne régionale (30.2%) tandis que les 15/29 ans représentent 14% de la population (15.3% pour le département et 16.8% pour la région). Les jeunes de moins de 15 ans représentent 17.6% des habitants du territoire d'intervention de la Mission Locale de Petite Camargue, chiffre supérieur au niveau départemental (16.9%) et régional (16.4%). La population est donc âgée et vieillissante, sans être pour autant dépendante. Ces habitants sont un atout important pour développer une économie résidentielle ainsi que pour la transmission culturelle et de compétences aux autres générations. Le maintien de cette population en zone rurale est directement conditionné par la capacité à offrir des services de proximité ou des solutions d'aide à la mobilité. Sa présence joue un rôle structurant dans l'économie des services de proximité, dont le potentiel augmente et que l'on nomme « silver économie ».

Cependant le territoire attire de nouveaux habitants favorisant un accroissement de la population. Ces dix dernières années, le territoire de la Mission Locale de Petite Camargue a gagné plus 12 000 habitants (+ 13.8% entre 2009 et 2020). Ce chiffre, supérieur à la moyenne du Gard et la région Occitanie, prouve qu'il s'agit d'un territoire attractif.

L'analyse des statistiques permet de démontrer qu'une part non négligeable des nouveaux arrivants est constituée d'actifs et de jeunes retraités aux revenus supérieurs à la médiane locale. A contrario, les jeunes issus du territoire sont souvent amenés à quitter le périmètre de la Mission Locale Jeune Petite Camargue pour leur formation et/ou pour trouver un emploi puisque le territoire ne dispose pas de formation de niveau 1 et 2 (enseignement supérieur...), ni de solutions d'hébergement ou de transports satisfaisantes permettant de gagner en autonomie et de réaliser ses études convenablement.

#### Une offre de service structurée et de proximité dont l'accès reste à faciliter

De nombreux bourgs et petits pôles de services contribuent à structurer et à mailler le territoire, offrant ainsi aux populations locales un ensemble de services de proximité. Cependant, l'offre culturelle, sportive et de loisirs, bien qu'importante, souffre d'un manque de visibilité et de mise en réseau, ce qui rend son accès et son identification difficiles, notamment pour les nouveaux arrivants qui découvrent le territoire. Les Conventions Globales Territoriales, en prenant en compte les retours d'expérience de la Mission Locale de Petite Camargue, se penchent actuellement sur les questions d'accès au droit et de mobilité pour les habitants. Cependant, ces projets se heurtent à de nouveaux coûts que les communes doivent assumer en termes de communication et de moyens de transport au sein de la communauté de communes.

#### Des liaisons internes insuffisamment attractives

Les transports en commun, bien qu'existants, n'offrent qu'un éventail de déplacements très réduits, que ce soit en termes de fréquence ou de lieux de desserte.

N'oublions pas que le transport est sans doute l'enjeu principal des jeunes car il a des incidences directes sur la recherche d'emploi, la scolarisation, le choix de formation, la prise de rendez-vous, leurs loisirs etc. Pour les lycéens (15-17 ans) comme pour les étudiants en études supérieures, le temps de trajet domicile-établissement scolaire atteint parfois 40 minutes soit 4 fois plus que la moyenne départementale. Ce constat peut justement être corrélé avec l'offre de formation initiale qui est largement déficitaire (un lycée public à Sommières créé en 2021 destiné à accueillir à l'horizon 2024 1120 élèves).

Actuellement, la structuration des déplacements scolaires comporte des liaisons qui sont toutes orientées vers les lycées de Nîmes. En 2020, seulement 2.5% des actifs utilisaient les transports en commun (train y compris) pour se rendre sur leur lieu de travail. Précisons également, que nombre de communes sont dénuées de gares et ne sont reliées que sur le réseau de bus scolaires dont les horaires sont calqués sur les besoins des élèves des établissements ; entraînant une chute significative des récurrences horaires lors des périodes de congés scolaires et estivaux.

## ECONOMIE

#### Un paysage économique plutôt dynamique

76 % de la population est active sur le territoire de la Mission Locale de Petite Camargue. Le taux de chômage du public jeune, au 30 juin 2023, diffère selon les communautés de communes. Pour la Communauté de Communes Terre de Camargue, le public jeunes représente 11% des 2 035 demandeurs d'emplois inscrits en catégorie ABC ; leur nombre évolue de - 6.7% avec un taux inférieur au taux régional. Même constat sur la Communauté de Communes du Pays de Sommières, le public jeunes représente également 11% des demandeurs d'emploi mais leur nombre évolue de 3.1% en un an.

Pour la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle, le nombre de demandeurs d'emploi jeunes évolue de 6.6% pour un taux de 13% supérieur au taux régional. Idem pour la CC de Petite Camargue avec une évolution de 19.2% et un taux de 14%.





Parallèlement, nous constatons une diminution du nombre d'allocataires du RSA d'environ 6% entre juin 2022 et juin 2023.

La population est composée principalement d'employés et de professions intermédiaires, suivis de peu par la classe ouvrière. On retrouve dans les professions intermédiaires : les professionnels de l'éducation et de la santé, les fonctions administratives et commerciales, les techniciens et les agents de maîtrise. Cependant, elle montre une faible part de cadres et de professions supérieures au regard des proportions régionales et départementales plus importantes. Le tissu d'artisans et de commerçants représente un secteur important, expliquant un grand nombre de créations d'entreprises notamment dans la restauration et l'hébergement. Un secteur qui apparaît très dynamique grâce à l'attractivité touristique du territoire.

### Un territoire marqué par une forte présence de petites entreprises

Le territoire de la Mission Locale de Petite Camargue est composé d'un tissu économique formé principalement de petites et très petites entreprises (TPE). En effet, 88% des entreprises comptent moins de 10 salariés.

Les TPE bénéficient d'une certaine agilité leur permettant de faire face de façon réactive à l'évolution de leur marché. Par ailleurs, elles sont souvent plus fragilisées par des difficultés liées notamment à un dirigeant multitâches. Pour exemples : les réformes successives liées à l'embauche, la difficulté de lever des fonds pour financer un développement, l'importance et la complexité croissante des fonctions supports : ressources humaines, fiscalité et comptabilité, innovation, etc., sans négliger la période pandémique suivi d'une crise inflationniste des matières premières. Difficultés nouvelles qui obligent le dirigeant à mener de front les crises sociales et économiques, le forçant à une adaptabilité et flexibilité constante dans la gestion de son entreprise.

### POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DE LA MISSION LOCALE

Au vu de l'évolution des besoins du public et de ses attentes, des attentes de nos instances de financement et des orientations du Conseil d'Administration, la Mission Locale a réaffirmé sa position d'acteur du Service Public de l'Emploi et a décidé un recentrage prioritaire de son action sur l'accès à la formation professionnelle en particulier les dispositifs pré-qualifiants. Aussi l'attention sera prioritairement portée sur la mise en place d'actions en lien avec l'attractivité des métiers. Deux axes de travail qui influenceront positivement sur la mise en emploi des jeunes qu'elle accompagne au quotidien.

Bien entendu, nous ne perdons pas de vue l'approche globale que nécessite l'accompagnement de ces jeunes ; c'est pourquoi, des coopérations sont développées avec les associations et organismes qui œuvrent notamment dans les domaines du logement, de la santé, du social, et de la création d'entreprises etc.

Ce recentrage stratégique a conduit l'Association à mettre en œuvre en 2023 une restructuration organisationnelle, visant à accroître son efficacité et sa lisibilité dans la mise en œuvre de ses missions.

# Les valeurs et missions de la Mission Locale de Petite Camargue

## LES VALEURS DE LA MISSION LOCALE DE PETITE CAMARGUE

---

### UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

---

Notre mission de service public fût explicitée pour la première fois dans le Protocole 2000 : « Les Missions locales (...) remplissent une mission de service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes partagée entre l'Etat, les régions et les autres collectivités territoriales ». Chaque grand texte ultérieur – les Protocoles 2005 et 2010 – réaffirma cette mission et, en 2005, l'article 13 de la Loi de cohésion sociale la renforça en inscrivant les Missions locales dans le Code du Travail et en créant un droit à l'accompagnement dont la mise en œuvre fût confiée... aux Missions locales.

La qualité d'une « mission de service public » s'évalue à l'aune d'une multitude de critères interdépendants les uns des autres :

- **L'égalité d'accès**

L'égalité d'accès recouvre deux réalités distinctes : d'une part, la proximité géographique avec le public accueilli et, d'autre part, la visibilité de notre offre de service (missions, organisation, offre de service...).

- **L'égalité de traitement**

Les jeunes doivent bénéficier d'une qualité de service égale. Il ne peut y avoir, dans notre Mission locale, de « bons » et « moins bons » professionnels... ce qui implique une harmonisation des pratiques : c'est collectivement que nous progressons et, ici, il n'existe nul autre moyen que de coopérer, de relier les connaissances, d'échanger à partir des situations concrètes.

- **L'équité**

L'équité pondère les risques d'une application « mécanique » de l'égalité de traitement car celle-ci qui conduirait au maintien, voire à l'amplification des inégalités.

L'équité c'est : « faire plus pour ceux qui ont moins ». Il s'agit donc d'adapter les moyens mis en œuvre aux jeunes rencontrant le plus de difficultés. Pour cela, des politiques publiques spécifiques existent (PACEA, CEJ...) et la Mission locale est chargée de les mettre en place par des modalités graduées d'accompagnement, de l'appui ponctuel à l'accompagnement dit « renforcé ».

- **La continuité du service**

La continuité est un principe majeur dans la mission de service public : il s'agit d'assurer la pérennité du service et des actions. Ainsi les horaires d'ouverture doivent être adaptées aux besoins des jeunes en emploi ou en formation. De cette continuité de l'offre de service, découle la participation de tous selon une logique de relais. Garantir la continuité du service, c'est aussi répondre à une caractéristique, elle fréquente, de l'état de jeunesse : un rapport au temps marqué par le présent, voire l'immédiateté, qui appelle de notre part une forte réactivité. Il s'agit de mettre en œuvre les compétences qui nous appartiennent en priorisant nos missions d'accueil et à minima du premier niveau d'information qui incombe à chaque CEP, tout en proposant un deuxième temps entièrement consacré à la demande du public. En effet, aujourd'hui moins que demain : attendre comporte le risque d'oublier voire d'abandonner.

- **La laïcité**

*« Toute discrimination directe ou indirecte fondée sur la religion ou les convictions, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une race ou une ethnie est interdite. »*

Pierre angulaire de la République, la laïcité distingue sphère publique et privée afin que l'une ne vienne empiéter sur l'autre et réciproquement. Ainsi, les professionnels n'ont pas à faire intervenir dans leur rapport aux jeunes leurs convictions personnelles, philosophiques, religieuses ou politiques. Les jeunes sont reçus dans une structure non identifiée par quelque signe d'appartenance que ce soit, sinon ceux de la mission de service public, des pouvoirs publics qui la financent et, bien sûr, de l'inscription de la Mission locale dans un grand réseau national de 436 structures.

- **La neutralité**

La neutralité est l'exigence de loyauté envers les institutions. S'ils adaptent les programmes aux réalités territoriales, les professionnels de la mission locale n'interprètent pas la loi : chaque jeune doit pouvoir bénéficier de l'ensemble de l'offre de service de la mission locale, et ce, quel que soit le professionnel qui le reçoit, l'accompagne, et ce, quelles que soient les opinions du professionnel qui l'accompagne.

- **La transparence**

Dans la perspective du jeune, être transparent c'est faire de telle sorte que la Mission locale soit connue, qu'on sache ce qui s'y passe, ce qui y est proposé, qui la finance, quels sont ses acteurs, etc.

Dans la perspective des institutions, être transparent c'est garantir par une véritable culture de l'évaluation, du bon usage des fonds publics. L'évaluation n'est pas une corvée mais un devoir, une responsabilité individuelle et collective.

- **L'efficacité**

Cette qualité recherchée de l'accompagnement s'apprécie au regard de nombreuses évaluations auxquelles nous participons et ne rejette pas le critère d'efficience (proportionner les efforts consentis aux résultats escomptés ou obtenus) : les moyens ne sont pas extensibles à l'infini et appellent de notre part une vigilance pour être mobilisés à bon escient.

**A ces critères communs aux structures du service public de l'emploi et, spécifiquement, aux Missions locales, s'ajoutent des valeurs propres à notre communauté professionnelle...**

- **L'approche globale**

Il s'agit de prendre en compte les multiples dimensions des jeunes dans la construction d'un parcours cohérent. A la multi dimensionnalité des besoins correspond une multi dimensionnalité des réponses, internes et externes. Cette approche permet de viser l'indépendance économique via l'insertion professionnelle mais aussi l'autonomie sociale des jeunes accompagnés. L'accompagnement de la Mission locale tend à favoriser cette indépendance naissante et la soutenir pour la faire perdurer. Il s'agit de faire émerger en chaque jeune quatre personnages concomitants : le Sujet, par définition individuel et qui recherche l'accomplissement ; l'Acteur, nécessairement collectif et qui est inscrit dans des liens sociaux ; le Citoyen, conscient de ses devoirs et jouissant de ses droits ; enfin le Producteur, qui contribue à la production mais aussi à l'évolution de la société.

- **L'accueil en mission locale et la relation d'accompagnement**

L'accueil en Mission locale se fait principalement (mais non exclusivement : Action de repérage) en face à face avec le conseiller référent, chargé de coordonner le parcours du jeune. Il faut souligner la relation singulière du conseiller avec le jeune reçu : la capacité



d'écoute mise en œuvre et une posture dépouillée de toute autorité participent à construire une relation éducative, de conseils, et de transmission des savoirs dans le seul intérêt du jeune. Accueil et accompagnement appellent une posture professionnelle où se trouvent le respect du jeune dans sa singularité via un regard posé sur lui comme ressource et non comme problème, une logique d'écoute, de co-construction et de contractualisation : nous prenons en compte mais pas en charge en nous basant sur les potentialités du jeune. Car, il faut le rappeler ici, le conseiller se doit de répondre à la demande du jeune et non présupposer de ce qui lui conviendrait de devenir.

Il existe au cœur de l'accompagnement une relation passive avec le jeune : écoute, esprit de synthèse des freins, confiance mutuelle etc ; et une relation active : contractualisation, outillage TRE, prescription formations, mise en relation avec partenaires extérieurs etc.

Tout comme les pédagogues grecs, le conseiller doit entreprendre avec le jeune sur un accompagnement continu comme discontinu l'adage de l'étymologie du terme « éduquer » : « former à quitter ». L'insertion dans la société autant par ses codes, dans la mission de citoyen qu'elle requiert que par l'autonomie via l'insertion par l'activité professionnelle.

- **La « valeur travail »**

Il est crucial pour nous, professionnels de la Mission Locale, de réfléchir à la place de la "valeur travail" dans la société actuelle et dans les aspirations des jeunes que nous accompagnons. Il semble que cette notion traditionnelle soit remise en question à la lumière des difficultés persistantes d'insertion professionnelle et de la précarité des contrats de travail courts. Alors que le travail a longtemps été considéré comme le moyen principal de reconnaissance sociale et d'autonomie économique, de nombreuses questions se posent quant à sa signification actuelle pour les jeunes.

Le rapport au travail implique plusieurs dimensions : économique, sociale et symbolique. Si le travail est toujours perçu comme un moyen de subvenir à ses besoins économiques et de s'intégrer socialement, sa dimension symbolique semble évoluer. La notion de "carrière professionnelle" ne semble plus avoir la même importance pour les jeunes, qui privilégient souvent la recherche de sens dans leur travail plutôt que la stabilité à long terme.

Cette évolution peut être influencée par plusieurs facteurs, notamment les progrès technologiques, les nouvelles attentes en matière de bien-être au travail, et les changements dans les modes de recrutement des entreprises. De plus, le contexte social et économique, marqué par des phénomènes tels que l'uberisation de la société, la demande de flexibilité, et les préoccupations environnementales, contribue également à redéfinir le rapport au travail des jeunes.

Il est important de reconnaître ces changements et d'adapter notre approche en conséquence. Plutôt que de se focaliser uniquement sur la transmission de la valeur travail, nous devons également nous mobiliser contre la précarisation des parcours professionnels et les obstacles qui peuvent compromettre l'investissement des jeunes dans le travail. Cela nécessite une réponse adaptée aux besoins émergents, notamment en termes de formation et d'accompagnement vers des métiers répondant à la quête de sens et de stabilité des jeunes. En tant qu'intermédiaires de la politique de l'emploi, il est de notre responsabilité de soutenir les jeunes dans cette nouvelle dynamique et de les aider à trouver des perspectives professionnelles qui leur offrent à la fois un épanouissement personnel et une sécurité économique.



La Mission Locale s'organise pour répondre aux attentes des parties prenantes

## LES PRINCIPALES PARTIES PRENANTES DE LA MISSION LOCALE : LEURS SOUHAITS, LEURS ATTENTES

---

### LES ATTENTES DES JEUNES ACCUEILLIS

---

Les attentes des jeunes sont centrées sur l'accès à l'emploi ou à la formation. Leur préoccupation prioritaire est de gagner en autonomie au travers d'une perspective professionnelle ou de qualification.

Il s'agit pour nous, de les accompagner dans la construction d'un projet de vie professionnelle et sociale.

La Mission Locale de Petite Camargue est clairement repérée dans ces missions et compétences.

L'objectif pour les jeunes est leur stabilisation financière, matérielle et de reconnaissance sociale à travers l'accès à l'emploi pérenne.

### LES ATTENTES DES POUVOIRS PUBLICS ET LEUR CONTRIBUTION FINANCIERE A L'ACTION DE LA MISSION LOCALE

---

Chaque acteur (Etat, Région, Département, Communauté de Communes) traduit ses attentes au travers de conventions d'objectifs quantitatifs et qualitatifs en contrepartie d'un financement.

Quelle que soit la place occupée par les Pouvoirs Publics, on note une cohérence et convergence de leurs attentes à l'égard de la Mission locale.

- **L'Etat** : un partenaire, un contributeur financier à hauteur de 75.15%

Les attentes majeures pour l'Etat, sont de créer les conditions de mise en emploi des jeunes et de réaliser les objectifs qualitatifs et quantitatifs annexés aux différentes conventions.

Les actions et objectifs prioritaires sont :

- Atteindre les objectifs d'entrées sur le dispositif Contrat d'Engagement Jeune et améliorer le taux de sortie positive.
- Déployer une action de repérage des jeunes dits « invisibles »

- **La Région Occitanie** : un partenaire, un contributeur à hauteur de 4.55%

Les attentes de la Région Occitanie recouvrent trois types d'opérations :

- Les actions en lien avec l'attractivité des métiers. Ces actions ciblent les secteurs d'activité en tension, les filières implantées sur le territoire mais également des métiers « de niche » ou méconnus. L'objectif est d'amener les jeunes à élargir leur représentation des activités, à rencontrer des professionnels, à visiter des entreprises et à réaliser des immersions.
- Les dispositifs pré qualifiants du Programme de Formation avec une attention particulière sur les relations de partenariat entre la Mission Locale et les Ecoles de la Deuxième Chance et les Ecoles Être.

- Les dispositifs de levée des freins déployés par la Région Occitanie, en particulier le Revenu Ecologique Jeune (REJ), les aides à la mobilité ainsi que les aides à la garde d'enfants.

- **La Communauté de Commune de Terre de Camargue** : un partenaire, un contributeur à hauteur de 2.6%

Signataire d'une convention de partenariat avec la Mission Locale, la CCTC est particulièrement attentive aux actions développées sur son territoire en faveur de sa jeunesse, sur l'emploi et la formation.

- **La Communauté de Commune de Petite Camargue** : un partenaire, un contributeur à hauteur de 3.45%

L'attente principale est l'accès à l'emploi et à la qualification professionnelle des jeunes avec un regard attentif et une vigilance accrue sur les quartiers prioritaires de la ville (QPV)

- **La Communauté de Commune du Pays de Sommières** : un partenaire, un contributeur à hauteur de 3.06%

Signataire d'une convention de partenariat avec la Mission Locale, la CCTC est particulièrement attentive aux actions développées sur son territoire en faveur de sa jeunesse, sur l'emploi et la formation.

- **La Communauté de Commune Rhône-Vistre-Vidourle** : un partenaire, un contributeur à hauteur de 3.54%

Signataire d'une convention de partenariat avec la Mission Locale, la CCTC est particulièrement attentive aux actions développées sur son territoire en faveur de sa jeunesse, sur l'emploi et la formation.

- **Le Conseil Départemental du Gard** : un partenaire, un contributeur à hauteur de 0.88%

L'objectif visé par le Département est de participer activement à l'accompagnement vers l'emploi des jeunes bénéficiaires d'une mesure de Protection de l'Enfance.

L'objectif principal évalué est le nombre de jeunes orientés vers la Mission Locale dans une logique de co-accompagnement vers l'emploi et la formation.

- **France Travail** : un partenaire, un contributeur à hauteur de 6.76%

La Mission Locale assure avec France Travail, une action de cotraitance dans le cadre d'un accord signé avec l'UNML.

Une passerelle (Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi) permet l'orientation vers la Mission Locale, de jeunes de 16 à 25 ans qui sont les plus éloignés de l'emploi, afin de bénéficier d'un accompagnement soutenu et renforcé de la Mission Locale en vue de développer leur employabilité à travers des actions spécifiques en amont.

Depuis Mars 2022 et la mise en place du CEJ, création d'un partenariat actif entre les conseillers MLJ et les conseillers CEJ Pole Emploi afin d'harmoniser les pratiques et faire profiter des jeunes des mêmes actions au sein des deux structures.



## LES ATTENTES DES ENTREPRISES

---

Leurs attentes sont liées à leurs besoins, souvent immédiats : la Mission Locale doit être en capacité d'être réactive à une demande de recrutement, de proposer des candidats adaptés au poste proposé (savoir être et savoir-faire), d'accompagner l'intégration du jeune au sein de l'entreprise et d'entreprendre une médiation entre l'employeur et le salarié en cas de besoin.

Les entreprises sont en attente d'informations et de conseils sur les dispositifs de formation, les types de contrats et la facilitation de leurs démarches administratives notamment en ce qui concerne les contrats aidés.

Objectif : être capable de répondre positivement à la première demande d'une entreprise, d'apporter une réponse au besoin dans le délai visé et avec des propositions de profils en adéquation avec le poste.

## ORGANISATION DE LA MISSION LOCALE

---

A ce jour, 22 salariés composent l'équipe actuelle.

Les orientations définies par le Conseil d'Administration conditionnent l'organisation du Service, articulé autour de quatre pôles transversaux.

- **Le pôle Administration** composé d'un directeur, d'une responsable de secteur et d'une responsable administrative et financière.
- **Le pôle Accueil et Accompagnement** constitué d'une Chargée d'accueil, de deux assistantes administratives et de treize Conseillers d'insertion socioprofessionnelle qui ont pour mission d'accueillir et d'assurer l'accompagnement personnalisé des jeunes qui se présentent au sein de la structure.
- **Le pôle Supports et Ressources** constitué de trois chargés de Projet en charge du service entreprise, de la formation, de la communication et du dispositif Contrat d'Engagement Jeune.

Les axes d'évolution et de progression pour les trois années à venir

## LES AXES D'EVOLUTION ET DE PROGRESSION

---

### LES PRIORITES STRATEGIQUES

---

#### Axe 1 – Déployer une action spécifique de repérage des jeunes dits « invisibles »

**Contexte :** La Mission Locale de Petite Camargue a connu une baisse importante de son activité en 2022 illustrée par un niveau de premier accueil en diminution de près de 30%. Le rapport d'activité 2022 a fait l'objet de nombreuses discussions avec les membres du Conseil d'Administration. Les services de l'Etat évoquent une baisse des inscriptions au niveau national évoquant des répercussions post-Covid et des jeunes moins enclins à pousser spontanément la porte des Missions Locales et de façon plus générale des structures du Service Public de l'Emploi.

Face à ce constat, la Mission Locale de Petite Camargue a décidé d'expérimenter une action d'Aller Vers...

#### **Objectifs :**

- « Aller vers » les publics hors de tout radar institutionnel, et en particulier ceux qui ne sont pas inscrits auprès du service public de l'emploi, et de renouer le contact grâce à des actions proactives ;
- Remobiliser les publics repérés dans leur environnement, à travers des actions ludiques de remobilisation existantes (sportives et/ou culturelles, activités professionnelles) et de l'expérimentation de modalités innovantes de remobilisation.
- Sécuriser les parcours des publics en proposant des solutions concrètes d'insertion et/ou d'accompagnement à l'issue de la phase de remobilisation, en lien avec le service public de l'emploi, prioritairement les jeunes de moins de 26 ans ni en emploi, ni en formation, ni en études, et les personnes peu ou pas qualifiés (niveau infra IV).

#### **Mise en œuvre :**

- Recrutement en septembre 2023, d'une Conseillère en insertion socioprofessionnelle en charge de déployer cette action expérimentale.
- Immersion de 3 semaines auprès de l'équipe de la Mission Locale afin de s'approprier l'offre de service.
- Rencontres partenaires sur l'ensemble de notre territoire d'intervention.

## **Axe 2 - La Mission Locale Petite Camargue ouvre un tiers-lieu à destination de tous.**

### **Un tiers lieu pour refaire société**

L'année 2023 a été l'occasion d'établir plusieurs bilans structurels, inhérents à l'équipe qui compose la structure et à l'occasion du premier anniversaire du dispositif Contrat d'Engagement Jeune. Aussi se sont imposés des bilans socio-économiques à l'issue d'une période de pandémie suivie d'une période d'inflation et de réformes du travail qui, tous, ont impactés les missions des conseillers et les axes d'évolution de la structure.

Si les missions locales ont célébré leurs 40 ans d'existence, il est également important de souligner ici la pérennité de nos structures. Fortes d'une adaptabilité constante aux changements sociétaux et économiques, ainsi que d'un engagement à accompagner un public jeune et dynamique dans ses choix et ses besoins, nos missions locales continuent de jouer un rôle essentiel. Elles s'appuient sur des diagnostics de terrain pour répondre aux défis actuels.

Aujourd'hui, chaque conseiller de la MLJPC30 travaille sur les deux dispositifs. Qu'il soit en parcours CEJ ou PACEA, le jeune accompagné ne change plus de conseiller afin de garantir un parcours sans couture adapté à ses besoins immédiats.

L'immédiateté, tel est le maître mot qui s'impose quant à la réactivité que nécessite l'urgence du besoin. Si nous nous dirigeons vers une société centrée sur l'individu, la pandémie y a ajouté la solitude et le repli sur soi. Nombre de citoyens invoquent la défiance des institutions par le manque de réactivité, des services déshumanisés ou encore des modalités d'accueil trop protocolaires nécessitant nombre de documents lorsqu'il n'est encore question que d'écoute. Afin de briser les barrières qu'un jeune se dresserait lui-même et que nos structures renforcent (délais de rendez-vous, documents à fournir etc.), la Mission Locale de Petite Camargue décide de se doter d'un tiers-lieu, ouvert à tous afin que chacun puisse approcher notre offre de service en y rencontrant tout d'abord une oreille attentive.

### **Ainsi nous réinventons l'accueil en mission locale au moyen d'un tiers lieu pour refaire société.**

#### **Entre jeunes :**

Nous sommes convaincus que rien ne peut être plus convainquant qu'une conversation entre pairs.

Avec l'avènement des réseaux sociaux et les messages qu'ils véhiculent tout en isolant l'individu, il nous apparaît nécessaire de permettre l'accès aux jeunes à un lieu neutre où ils ont accès à l'autre sans distinction de classe sociale, d'âge, de situation ou de niveau scolaire. Les situations alarmantes remontant du terrain des acteurs du social, qui rapportent des cas de jeunes isolés de leur foyer et de leur cercle social, sont de plus en plus fréquentes. Ces jeunes, déscolarisés et sans activité, sont nombreux et nous obligent à agir. Le tiers lieu permet de redonner au jeune une place dans la société en tant que demandeur d'emploi, où il est attendu, où il retrouve ses semblables pour s'éviter les risques psycho-sociaux qu'entraînent l'isolement et la méconnaissance de l'offre de service de la structure. Décharger du regard que la société « active » porte sur la jeunesse sans activité est le seul levier à la mise en action et à l'engagement.

#### **Entre jeunes et professionnels :**

Afin de faciliter l'accès à l'emploi ou à la formation et faire tomber les barrières entre les jeunes et les professionnels, le tiers-lieu accueillera des responsables de formations et des employeurs dans le but de rencontrer des jeunes présentant un projet professionnel correspondant. Il nous paraît indispensable de créer du lien avec ces professionnels et de permettre des rencontres entre jeunes et professionnels en désacralisant le sempiternel envoi de candidatures via des plateformes ou attendre les portes-ouvertes des centres de formations. Un environnement plus accueillant et chaleureux permettra à chacun de se présenter sans pression aux uns et aux autres.

Les conseillers de la structure seront force de proposition quant à l'offre de service de la structure. En effet, les compétences de chacun seront mises à profit pour proposer un large

éventail d'ateliers collectifs aux jeunes. Préparer son code, apprendre à faire un cv, comprendre et mieux appréhender son bassin d'emploi, travailler les méthodes de candidatures ou trouver sa voie professionnelle, participer à des ateliers autour de la santé, préparer sa poursuite d'étude ou trouver sa formation...l'offre est aussi extensible que la somme des compétences des conseillers, ajoutée à la demande des jeunes ! Car, il faut le rappeler ici, le conseiller se doit de répondre à la demande du jeune et non présupposer de ce qui lui conviendrait de devenir.

Ainsi le tiers lieu devient un centre de ressources, d'informations et de job dating afin que le jeune puisse se projeter dans un milieu sécurisant et ne fasse apparaître de lui en premier lieu que ses compétences en terme de savoir-être avant son expérience professionnelle et ses diplômes.

#### **Entre conseillers :**

Ce tiers lieu verra le jour dans les anciens locaux du dispositif Garantie Jeune. L'espace de coworking y permettait une modularité dans le travail qui développe l'expérience de l'accompagnement, la proximité avec le public et la réactivité. Ce qui nous paraissait être une difficulté insurmontable par l'exiguïté du local, nous a finalement porté et a enrichi nos savoirs et nos compétences tout en renforçant l'esprit collaboratif et fédérateur de l'équipe. Il y était aussi le lieu de rencontres et d'échanges entre jeunes qui rendait possible une socialisation efficace face à un public souvent isolé.

Forts de cette expérience enrichissante et convaincus de l'utilité de ce genre de schéma d'apprentissage en incubation, nous souhaitons proposer à chacun des conseillers un espace de travail sous forme de permanences hebdomadaires. Ainsi seront favorisés les échanges de pratiques, le partage d'idées novatrices et de travail collaboratif, l'animation d'ateliers collectifs, les rencontres partenariales et un espace pour rencontrer le public jeune « hors les murs » !

Ainsi, ce tiers lieu deviendra un des supports de communication les plus forts de la structure.

**Un lieu de prédilection pour l'action « d'aller Vers » :** Notre conseillère chargée des missions d'aller-vers, trouvera dans ce tiers lieu, un espace de rendez-vous pour les jeunes issus du repérage et un moyen d'immersion parmi des jeunes déjà accompagnés par la MLJPC30. Ainsi les jeunes issus du repérage pourront approcher l'offre de service de la structure, partager leurs expériences et apprendre de leurs pairs et décider de contractualiser leur accompagnement.

#### **Un lieu de renforcement du maillage partenarial :**

Le tiers-lieu sera aussi un lieu de renforcement du maillage partenarial dont la MLJPC30 a fait sa priorité. Afin de lever les freins périphériques des jeunes le plus rapidement possible et afin que le conseiller et le jeune puisse avancer ensemble vers l'insertion et la mise à l'emploi, tous les partenaires seront invités à occuper les locaux. Qu'il s'agisse de mener un atelier en partenariat avec France Travail ou que l'Education Nationale fasse découvrir à un élève en situation de décrochage un local bouillonnant de ressources, le tiers-lieu a aussi pour vocation d'être un lieu ouvert au sein duquel tous trouveront leur place. En effet, la mixité des publics apporte une richesse qu'il ne faut pas négliger.

#### **Aussi un point d'informations, de démarches ou de passage :**

Doté de plusieurs postes informatiques et d'un espace de convivialité, tout un chacun pourra effectuer des démarches administratives, venir à la rencontre d'un tiers quel qu'il soit, demander un conseil rapide au sujet de la programmation de l'offre de service ou de l'accompagnement à un conseiller etc.

Il est nécessaire que ce tiers-lieu soit aussi perçu comme véritable lieu d'accueil, ouvert, sans condition. Un lieu de socialisation et de sociabilisation pour tous. Ici, encore, refaire société.

**En définitive, ce tiers lieu offrira un accueil inconditionnel au sein duquel le participant est guidé dans ses démarches, conseillé et réorienté vers un service plus approprié le cas échéant. Il sera un lieu vivant et convivial, identifié et identifiable par chacun. Ainsi l'accès à la Mission Locale en sera facilité, à terme, il le rendra évident.**

### Axe 3 - Mise en place d'une Charte Entreprises

**Contexte** : Depuis plusieurs années, la Mission Locale s'est dotée d'un service Entreprises...

Afin de renforcer le partenariat avec les entreprises locales implantées sur notre territoire d'intervention, nous envisageons de créer une Charte Entreprises afin de formaliser la collaboration entre la Mission Locale de Petite Camargue et nos entreprises partenaires. Cette charte visera à renforcer notre engagement commun envers l'insertion professionnelle des jeunes et à promouvoir des relations de qualité basées sur la confiance, l'éthique et l'égalité des chances.

#### **Objectifs :**

Les objectifs sont multiples et répondent tous à un même enjeu : améliorer l'accueil des personnes en recherche d'emploi au sein des entreprises locales.

- Faciliter la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les employeurs
- Accompagner et ajuster les prérequis des entreprises et les compétences des publics
- Faire découvrir les secteurs d'activité et métiers disponibles

#### **Mise en œuvre :**

La création d'une charte entreprise permettra d'établir des directives claires et des engagements mutuels avec les entreprises partenaires.

Pour ce faire, il faut définir :

1. **Objectifs et Valeurs** : Définir les objectifs de la charte et les valeurs fondamentales de la Mission Locale. Expliquer l'importance de cette charte et de quelle manière elle renforce la collaboration entre notre structure et les entreprises du territoire.
2. **Engagements de la Mission Locale** : Enumérer les engagements que la Mission Locale prend envers les entreprises partenaires (services spécifiques, délais de réponse, contacts dédiés).
3. **Engagements des entreprises** : Décrire les attentes que nous avons envers les entreprises partenaires (offres d'emploi, immersions professionnelles, formations, entretiens conseils, parrainages, visites d'entreprises...)
4. **Processus de collaboration** : Comment les entreprises peuvent collaborer avec la Mission Locale (Quelles étapes pour devenir un partenaire, canaux de communication, responsabilités de chaque partie...)
5. **Respect des normes éthiques** : Prévoir une section sur l'importance du respect des normes éthiques, de la non-discrimination, et de l'égalité des chances dans la collaboration.
6. **Mesure de la performance** : Evaluer la performance des entreprises partenaires (nombre d'opportunités offertes, qualité des offres, satisfaction des jeunes...)
7. **Communication et diffusion** : Préciser par quels canaux la charte sera communiquée aux entreprises et aux jeunes, et comment elle sera mise à jour si nécessaire.
8. **Suivi et évaluation** : Etablir un mécanisme pour suivre et évaluer l'efficacité de la charte au fil du temps, et prévoir des révisions si nécessaire.

## Axe 4 - Mise en place d'une Stratégie de Communication Digitale

### Contexte :

La Mission Locale Jeunes de Petite Camargue gère actuellement sa communication en interne. Cependant, cette tâche est partiellement confiée à un membre de l'équipe, ce qui peut limiter le temps disponible pour élaborer une stratégie de communication structurée et efficiente.

### Besoin/Objectif :

L'objectif premier de la Mission Locale est d'améliorer sa visibilité auprès des jeunes, de leurs familles et des partenaires. Ceci dans le but de fournir des informations pertinentes sur les services disponibles, facilitant ainsi l'accès aux informations pratiques pour les jeunes en recherche d'insertion professionnelle et sociale.

### Cibles de la Communication :

La communication doit être adaptée à plusieurs publics :

- Les jeunes : fournir des informations claires et pratiques sur les services disponibles et les possibilités d'accompagnement.
- Les familles : leur transmettre des informations pertinentes sur le soutien offert à leurs enfants.
- Les partenaires : informer sur les activités, les programmes et les partenariats pour encourager la collaboration.

### Communication Actuelle :

Actuellement, la communication se fait de manière ad hoc, sans planification, et est relayée sur différents réseaux sociaux tels qu'Instagram pour les jeunes, Facebook pour les familles et LinkedIn pour les partenaires. Les publications sont irrégulières, souvent spontanée en fonction des événements, sans ligne éditoriale définie ni objectifs précis.

### Mise en œuvre :

La Mission Locale Jeunes de Petite Camargue se concentre sur une communication plus cohérente et structurée tout en optimisant l'efficacité des activités de communication de son équipe. Pour ce faire, nous prévoyons de collaborer avec un partenaire externe afin d'élaborer une charte et une ligne éditoriale unifiées. Ces éléments définiront une identité de communication précise, cohérente et orientée vers les valeurs de l'organisation.

La Mission Locale envisage également une formation approfondie pour notre référente communication. Cette formation sera axée sur des techniques visant à maximiser son efficacité et à gagner du temps dans la gestion quotidienne des contenus. Elle comprendra notamment des stratégies de planification de contenu pour différents publics cibles et canaux de communication, une approche permettant d'optimiser les jours de publication pour une meilleure portée, ainsi que des outils de programmation pour une gestion simplifiée des réseaux sociaux.

Nous souscrirons à un abonnement à Semrush, une plateforme qui offre des fonctionnalités pour simplifier et optimiser la gestion des réseaux sociaux. Cette solution permettra de planifier et de publier des contenus de manière plus fluide et efficiente, tout en offrant des analyses et des données pour évaluer l'impact des publications.

Par ailleurs, la Mission Locale prévoit de travailler avec un jeune diplômé en situation de handicap pour la création du site internet. Cette démarche s'inscrit dans une volonté forte d'inclusion et de valorisation des compétences des personnes en situation de handicap. Cette collaboration avec un jeune diplômé est en cohérence avec les valeurs de l'organisation, démontrant notre engagement en faveur de l'insertion professionnelle et de l'inclusion sociale. La création d'un site internet pour la Mission Locale Jeunes de Petite Camargue représente un pivot fondamental dans notre stratégie de communication.

Ce site sera spécialement conçu pour être responsive, offrant ainsi une navigation optimale sur tous types d'appareils surtout lorsque plus de 90% des jeunes utilisent principalement leur smartphone pour accéder à internet. Il regroupera toutes les informations essentielles pour les jeunes, les familles et nos partenaires, proposant des conseils pratiques, des actualités régulières.

Son objectif principal est d'assurer une accessibilité maximale et une expérience utilisateur fluide, quel que soit le support utilisé, tout en reflétant nos valeurs.





## Axe 5 - La démarche de Labellisation

### Contexte :

Le Conseil d'Administration de l'UNML a décidé d'engager le réseau des Missions Locales dans une démarche de labellisation. Cette démarche vise à inscrire le réseau (436 Missions Locales, 15 ARML et l'UNML) dans une démarche d'amélioration continue répondant aux attentes des jeunes, des entreprises, mais aussi de ses partenaires financeurs et opérationnels. Elle porte l'ambition du réseau d'un service public territorialisé de l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie, performant, cohérent à l'échelle nationale, ancré dans la réalité sociale et économique des territoires, et à l'écoute des besoins des jeunes.

### Objectifs :

La mise en œuvre de ce label vise à formaliser le processus d'amélioration continue de la qualité des services rendus aux jeunes au sein des Missions Locales, des Associations régionales (ARML) et de l'Union nationale (UNML) et de garantir la conformité des prestations délivrées et l'égalité de traitement des demandes.

### La démarche poursuit trois objectifs :

- L'identification de l'action spécifique et innovante des Missions Locales avec les jeunes et les partenaires dans les territoires, dont les entreprises ;
- La garantie donnée aux financeurs et aux jeunes de la qualité et de la conformité de cette pratique commune et partagée par le réseau, s'appuyant sur un référentiel commun ;
- La valorisation de cette pratique, au sein du réseau national comme auprès des jeunes, des partenaires et des financeurs.

### Le calendrier de la démarche :

- **D'ici fin 2024** : l'ensemble des Missions Locales doivent avoir fait leur demande d'audit. L'audit doit avoir lieu, au plus tard, **en juillet 2025**.



## ENGAGEMENTS DE LA GOUVERNANCE POUR FAIRE VIVRE LE PROJET ASSOCIATIF ET STRATEGIQUE

---

Le Conseil d'Administration s'est doté d'un Projet Associatif qui encadre les orientations et les perspectives d'évolutions opérationnelles de la Mission Locale, acteur clé de la politique d'insertion professionnelle des jeunes.

Au travers du Projet Associatif, il a décidé de réaffirmer son engagement auprès de la jeunesse de l'ensemble des territoires des Communautés de Communes de Petite Camargue, Terre de Camargue, du Pays de Sommières et de Rhône-Vistre-Vidourle.

Ce projet réaffirme le mode d'intervention global de la Mission Locale au service des besoins et des attentes des jeunes du territoire. Nous mettrons en œuvre les moyens nécessaires pour permettre à tous les professionnels de jouer un rôle actif dans cette dynamique d'engagement en faveur de la politique d'insertion professionnelle des jeunes.

Les membres du Conseil d'Administration et les professionnels apporteront toute leur expertise et leur savoir-faire dans ce nouveau et ambitieux projet. Ils s'engagent à traduire sur le terrain, les orientations et perspectives d'évolutions opérationnelles dans leurs actions au quotidien auprès de nos usagers aussi dans leurs relations avec nos partenaires et les Pouvoirs Publics.

L'association s'engage à une révision de son Projet Associatif tous les trois ans, à partir des besoins du public, de l'état des lieux de l'environnement économique et social, de l'évolution des politiques publiques et des opportunités de développement.